

# Présentation des Orientations Budgétaires (OB) 2023

---

*Conseil municipal du mardi 28 février 2023*

# Préambule à la présentation des OB 2023

- Loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 impose la tenue d'un **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** pour les collectivités de plus de 3 500 habitants
- **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** : Informer les élu·e·s locaux et citoyen·ne·s sur l'état des finances de la collectivité et les évolutions prévues
  - Évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement
  - Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget
  - Rapport accessible sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois
- **Rappel du cycle budgétaire**
  - **DOB année N** : 2 mois précédent l'examen du Budget Primitif (BP)
  - **BP année N** : jusqu'au 15/04/N
  - **CA (Compte Administratif) année N-1** : jusqu'au 30/06/N

# Conjoncture internationale et nationale

## **Un contexte économique préoccupant**

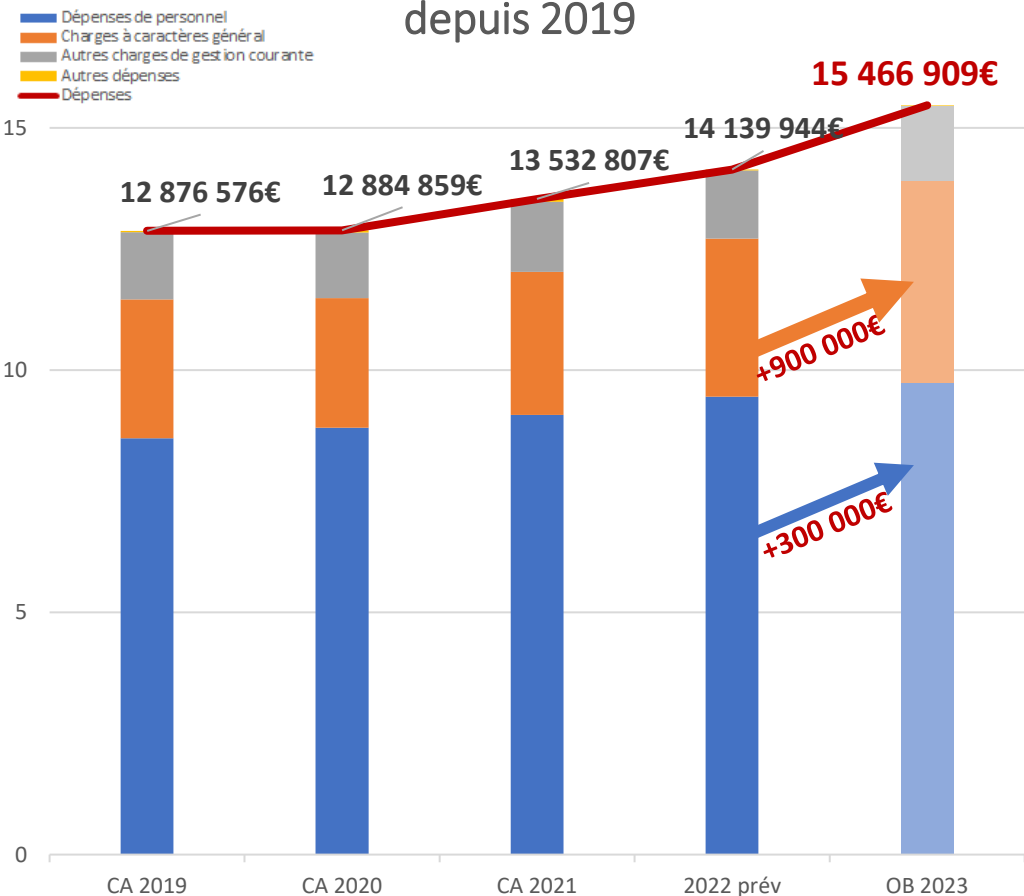
- Depuis début 2022, hausse des prix avec un taux d'inflation atteignant plus de 10% en zone euro et 6,2% en France en novembre 2022
- Un taux de croissance en ralentissement

## **Principales mesures de la loi de finances 2023 concernant les collectivités locales**

- Légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), abondée de 320 millions d'€ portant l'enveloppe à 27 milliards d'€ (+1,1%)
- Fiscalité locale : valeurs locatives foncières revalorisées en fonction de l'inflation soit +7,1%
- Aides de l'État : instauration d'un « bouclier tarifaire », d'un « filet de sécurité », d'un « amortisseur d'électricité », d'un « fond vert »

# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2019



## Dépenses de fonctionnement

➔ Les dépenses de personnel estimés à 9 744 190€

- Glissement-Vieillesse-Technicité
- Hypothèse d'une évolution de l'indice de 3,5% en 2023

➔ Les charges à caractère général estimées à 4 150 719€

- Hypothèse évolution coûts de l'énergie +500 000€
- Hypothèse évolution coûts des fournitures et consommables +400 000€

➔ Contribution stable du Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC)

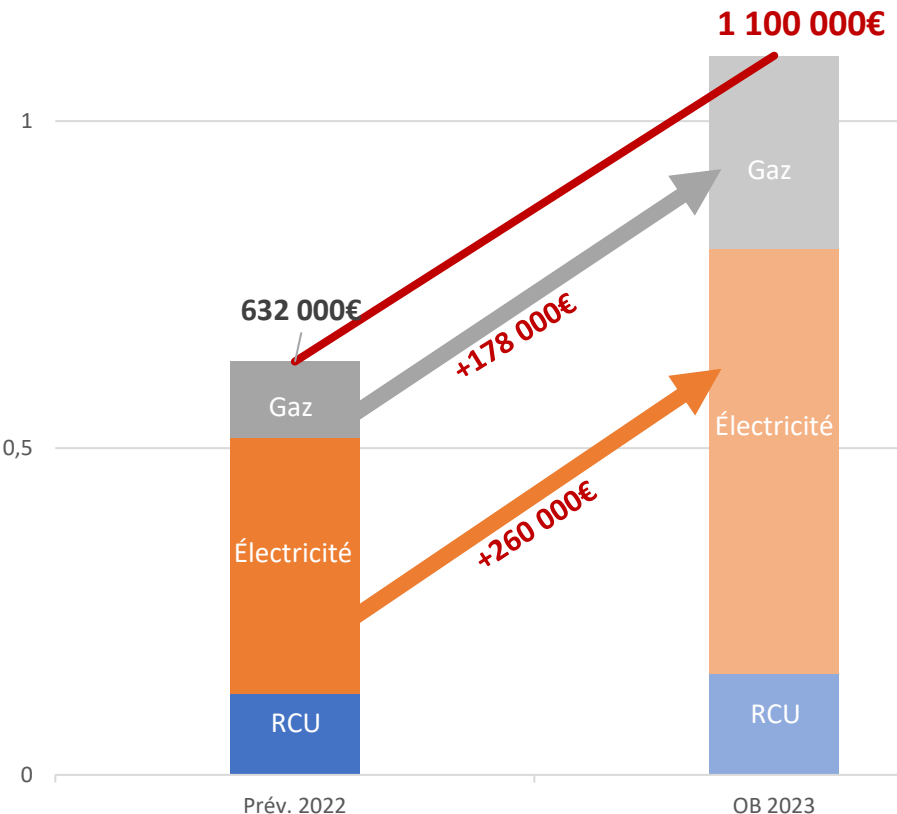
➔ Maintien des subventions accordées aux associations et au CCAS

# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

Hypothèse d'augmentation des dépenses de fluides

## Dépenses de fonctionnement

➔ Zoom sur la hausse des fluides



- « Amortisseur électricité » : écart entre le prix de l'énergie du contrat et 0,18€/kWh pour la moitié du volume d'électricité consommé (env. 60 000€)

Absence de tarif réglementé pour l'ensemble des collectivités

- Quelques unes des mesures prises de Sobriété Énergétique
  - Augmentation de la plage d'extinction de l'éclairage public 23h00 à 05h30
  - Mise en place d'outils de régulation thermique sur l'ensemble des bâtiments (robinets thermostatiques, etc.) ; Installation de dispositifs type « mousseurs »
  - Changement de 11 pompes et accessoires liées au traitement de l'eau de la piscine
  - Limitation des températures de chauffe de 19° pour les bâtiments municipaux (hors crèche) et de 15° pour les équipements sportifs

# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

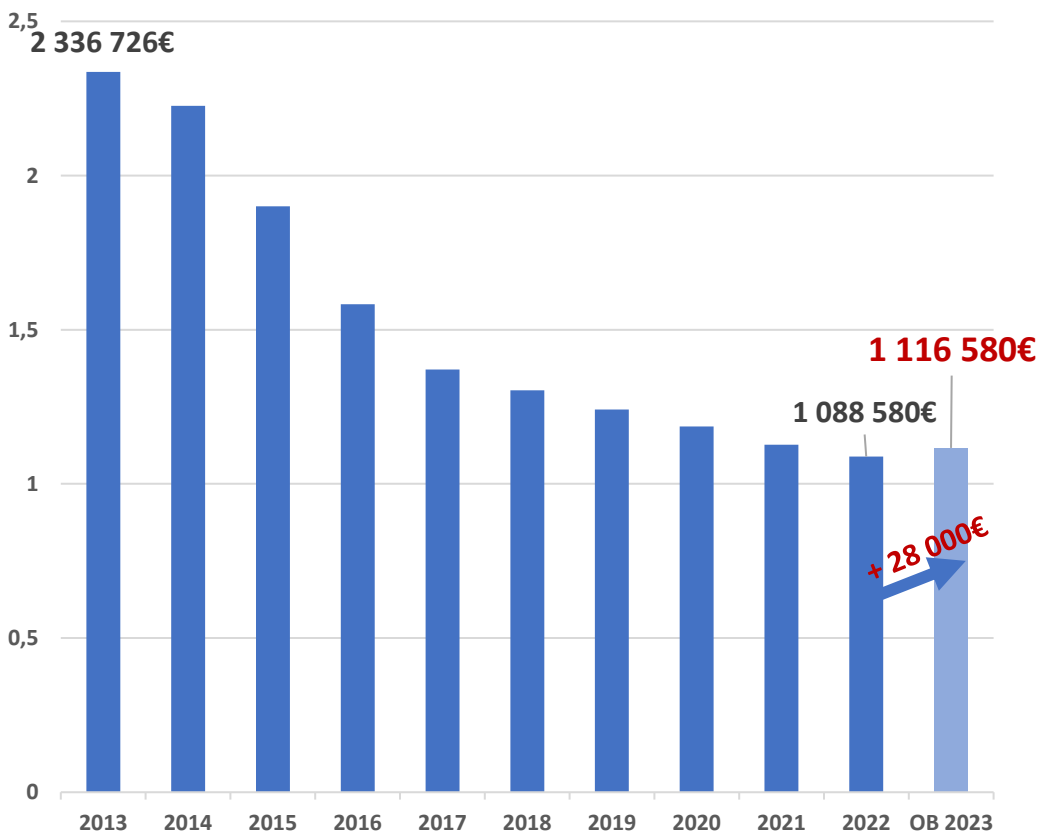
## Dépenses de fonctionnement

### → L'endettement communal

- En 2022, deux prêts contractés pour une durée respective de 20 ans à taux fixe :
  - 1 200 000€ au taux de 0,78%
  - 800 000€ au taux de 0,80%
- Au 1er janvier 2023, l'encours de la dette s'élève à 13,03 millions d'€
  - 22 emprunts à taux fixe ie sécurisés
  - Taux moyen de la dette communale : 2,83%
- Pour 2023, les charges d'intérêts s'élèveraient à 365 000€ et le remboursement de la dette en capital à 1,3 million d'€
- La capacité de désendettement de Billère se situerait à **5,9 années** en 2022

# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

Évolution de la Dotation Forfaitaire sur les 10 dernières années



## Recettes de fonctionnement

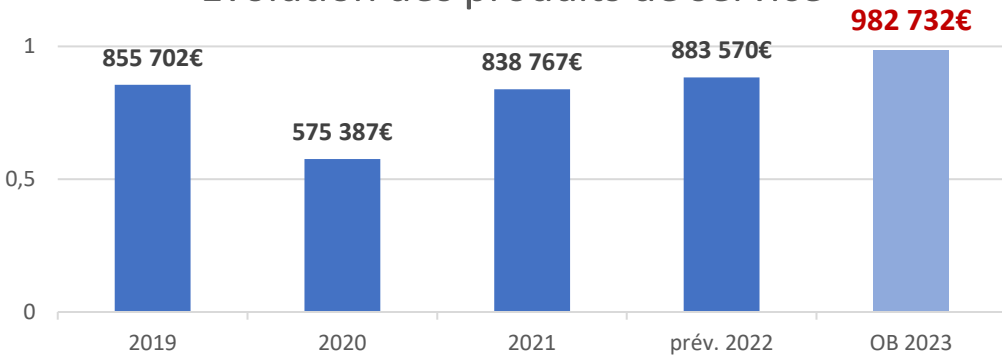
➔ Les dotations de l'État estimées à 1 439 461€

- Légère augmentation de la Dotation Forfaitaire (+28 000€) du fait de l'augmentation de la population billéroise (13 229 habitants soit +436 habitation)
- Légère augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (+6 900€)

Enveloppe de la DGF non indexée sur l'inflation malgré les demandes de plusieurs association d'élus dont l'AMF  
L'absence d'indexation induit inéluctablement une baisse en volume de la DGF

# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

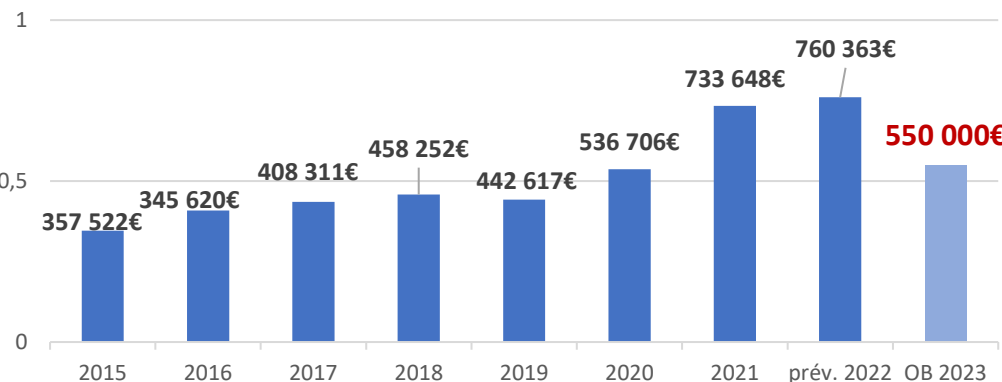
Évolution des produits de service



## Recettes de fonctionnement

- ➔ Les produits des services et du domaine estimés à 982 732€
  - Fréquentation dans l'ensemble des secteurs d'activités municipales revenant au niveau constaté pré-covid
  - La restauration scolaire représente 30% de cette section

Évolution du produit des droits de mutation



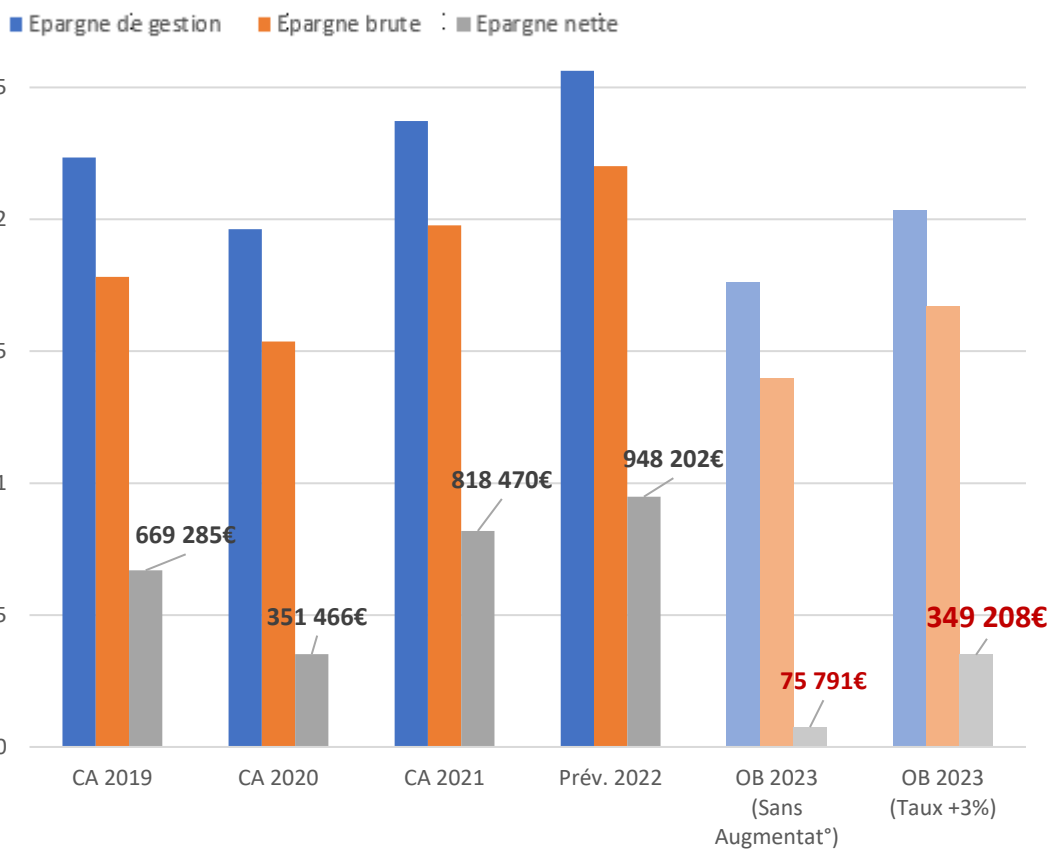
- ➔ Les droits de mutation estimés à 550 000€
  - Après une dynamique constatée sur 2021 et 2022, le marché de l'immobilier connaît un ralentissement qui nous amène à être prudent pour 2023

- ➔ Pas d'augmentation de la dotation communautaire (1 345 893€), ni des produits des autres taxes (Taxe sur la consommation finale d'électricité, Taxe locale sur les enseignes et panneaux publicitaires)



# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

Évolution des marges de manœuvre budgétaires



## Recettes de fonctionnement

➔ La fiscalité directe locale

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+8,44%) ne sont pas compensées par la hausse des recettes de fonctionnement (+4,95%)
- La dégradation des marges de manœuvre budgétaires, et la nécessaire sécurisation du budget face à un contexte économique instable, rend indispensable une augmentation des recettes fiscales pour 2023
- À partir des notifications des bases 2022 ajustées de la revalorisation forfaitaire 2023 de 7,1%, le produit fiscal pourrait s'établir à **11 310 011€** avec une **hypothèse de hausse des taux de 3%**

# Orientations Budgétaires de la collectivité pour 2023

## **Dépenses d'investissement**

- Les investissements s'élèvent à 2,7 millions d'euros, hors reports 2022

## **Recettes d'investissement**

- Les fonds propres Fond de Compensation de TVA (FCTVA) et les Taxes d'aménagement (TAM) pour 520 000€
  - Les cessions d'immobilisation pour 270 000€
  - Les subventions d'investissement et fonds de concours sollicités pour 250 000€
  - Des cofinancements systématiquement recherchés
  - Un emprunt d'équilibre de 800 000€ envisagé
- Une gestion prudente mais volontariste en termes d'investissements

### Amélioration du cadre de vie des billérois par :

- l'entretien de la voirie et la finalisation de l'Avenue du Château d'Este par la réalisation de nombreuses plantations tout le long de l'axe de circulation adapté aux mobilités douces
- le maintien d'une politique de végétalisation des espaces publics
- renforcement de la signalétique au sein des « zones 30 » pour apaiser la circulation

### Entretien et embellissement des établissements scolaires

- D'importants moyens seront consacrés aux travaux nécessaires dans les 5 établissements scolaires et les cantines ainsi qu'à l'achat du mobilier.
- Projet de végétalisation des cours d'écoles : finalisation de la cour de l'école Lalanne et engagement des travaux de végétalisation de la cour de l'école Mairie

### Entretien et embellissement des équipements sociaux et associatifs

- Achat de mobilier et travaux sur la crèche Optimômes
- Finalisation de l'opération de réhabilitation de la crèche Babil
- Finalisation des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du Jardin de Toni

### Démocratie participative, vie associative et Économie Sociale et Solidaire

- Exécution du budget participatif
- Réalisation de la phase 2 de l'aire de jeux sur le secteur du Lacaou

### La ville durable et la transition énergétique

- Actions menées dans le cadre du programme FASILAVELO
- Lancement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments municipaux dans le cadre du rapport Conseil en Orientation Énergétique (COE) 2020
- Engagement des travaux pour une ombrière photovoltaïque sur le parking de la cité municipale
- Cuve de récupération des eaux pluviales à la cité municipale

### Culture

- Restauration de pierres tombales et de sépultures à fort potentiel patrimonial (Baron d'Este, Markham)
- Engagement de travaux de sécurité sur la salle de Lacaze

### Secteur sportif

- Entretien et aménagements des équipements sportifs de la commune (stades, sporting d'Este, courts de tennis, piscine, gymnases, etc)

### Mise en conformité et accessibilité des bâtiments

- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux





---

*Conseil municipal du mardi 28 février 2023*